

COMMUNE DE LANDAS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

L'an deux mil seize, le trente mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Landas, régulièrement convoqué le vingt-quatre mars deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FRANCKE

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf

ABSENTS EXCUSES : Christophe MONDOU, Bernard DUCHATEAU, Bernard FACHE et Jean-Michel RIDON, qui avaient respectivement donné procuration à Monique HUBAUT, Jean-Louis DAUCHY, Daniel CLIQUET, Marie-Line LESTIENNE.

Le Maire propose le secrétariat de séance à Véronique FERMAUT qui l'accepte, proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Concernant le compte-rendu de la réunion du 07 Mars 2016, et suite à la remarque de Monsieur Jean-Louis DAUCHY, concernant la demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour la construction d'une médiathèque, Monsieur le Maire précise que le montant indiqué n'est qu'une estimation nécessaire aux demandes de subventions.

La demande de subvention définitive se fera à l'étape de l'Avant-Projet Définitif (APD) et donc après le choix de l'architecte. Pour information, les commissions, au niveau de la DRAC, ont lieu au plus tôt en septembre.

A part cette remarque, le compte-rendu est signé sans observation.

030/16 COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Comme il est d'usage, après la présentation du Compte Administratif de 2015, Monsieur le Maire quitte la salle de vote, la présidence de l'assemblée étant confiée, avec l'accord unanime de celle-ci, à Madame Monique HUBAUT, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean-Paul FRANCKE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par un vote unanime à main levée

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
résultats reportés		409 976,86 €	574 440,81 €		574 440,81 €	409 976,86 €
Opérations Exerc.	1 015 777,04 €	1 367 282,50 €	388 578,70 €	898 962,20 €	1 404 355,74 €	2 266 244,70 €
TOTAUX	1 015 777,04 €	1 777 259,36 €	963 019,51 €	898 962,20 €	1 978 796,55 €	2 676 221,56 €
Résultats de						
Clôture	- €	761 482,32 €	64 057,31 €	- €	64 057,31 €	761 482,32 €
Restes à Réaliser	- €	- €	246 378,91 €	142 428,26 €	246 378,91 €	142 428,26 €
TOTAUX						
CUMULES	- €	761 482,32 €	310 436,22 €	142 428,26 €	310 436,22 €	903 910,58 €
RESULTATS						
DEFINITIFS	- €	761 482,32 €	168 007,96 €	- €	- €	593 474,36 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

031/16 COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal par un vote unanime à main levée,

➤ Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

032/16 AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif 2015 lequel fait apparaître les résultats suivants :

***INVESTISSEMENT :**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2015 :	+ 510 383.50 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2014 REPORTE :	- 574 440.81 €

DEFICIT GLOBAL D'IVESTISSEMENT 2015 :	- 64 057.31 €
ETAT DES RESTES A REALISER (RECETTES – DEPENSES) :	- 103 950.65 €

SOIT UN BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE :	- 168 007.96 €
--	-----------------------

***FONCTIONNEMENT :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015 :	+ 351 505.46 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 REPORTE :	+ 409 976.86 €

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2015 :	+ 761 482.32 €
---	-----------------------

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide d'affecter au compte R1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 168 007.96€. Le solde, soit 593 474.36 €, étant reporté au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté). Ces sommes, ainsi que le déficit global d'investissement de 2015 constaté au compte D001 pour 64 057.31 €, figurent au Budget Primitif de 2016.

033/16 VOTE DES TAUX (TH, TFB, TFNB) pour 2016

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote à main levée,

Décide, à l'unanimité,

De ne pas augmenter les taux communaux des taxes d'habitation et des taxes foncières « bâti » et « non bâti », et donc de retenir pour l'année 2016 les taux suivants :

Taxe d'habitation	14.82%	
Taxe foncière « bâti »	15.06%	
Taxe foncière « non bâti »	57.78%	

034/16 PRISE EN CHARGE DES FOURNITURES SCOLAIRES DE L'ECOLE JEAN MACE POUR L'ANNEE 2016

Chaque année, Le Conseil Municipal prend en charge les fournitures scolaires de l'école Jean MACE dans la limite de 33 € par élève. Il convient de revoter le montant de cette prise en charge pour 2016.

Le nombre total d'élèves inscrits à l'école publique Jean Macé au 1^{er} mars 2016 s'élève à 115 (liste arrêtée par la directrice de l'école publique).

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les fournitures scolaires de l'école publique dans la limite de 3 795 € (soit 33 € x 115 élèves).

Les crédits seront inscrits au compte 6067 du Budget Primitif 2016.

035/16 SUBVENTION CANTINE POUR LE GROUPE SCOLAIRE PRIVE POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 juin 2011 et la convention passée avec les écoles Saint Joseph et Sainte Bernadette de LANDAS en 2011 à l'effet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de cantine des écoles privées sous contrat,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 19 734€ la subvention annuelle 2016 pour la cantine des écoles privées Saint Joseph et Sainte Bernadette.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2016

036/16 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU GROUPE SCOLAIRE PRIVE POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 juin 2011 et la convention passée avec les écoles Saint Joseph et Sainte Bernadette de LANDAS en 2011 à l'effet de prendre en charge tout ou partie des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat,

Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 415.51€ la dotation annuelle de fonctionnement 2016 pour chaque élève landasien inscrit aux écoles privées, soit une dotation totale de 41 551 € (basée sur un nombre d'élèves Landasiens de 100).

Cette somme sera virée en deux acomptes, un premier acompte dès que la présente sera rendue exécutoire et un second acompte en septembre 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2016

037/16 SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ATELIER POUR 2016

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote à main levée, 16 voix pour et 3 Abstentions (MM. DAUCHY, DUCHATEAU et Mme TESTART), décide D'attribuer la subvention suivante pour l'année 2016 :

Association L'Atelier : **2 500 €**

Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2016.

038/16 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Le Conseil Municipal, après délibération et par vote à main levée, 15 voix pour et 3 Abstentions (MM. DAUCHY, DUCHATEAU et Mme TESTART), Monsieur Patrick DELCROIX ne prenant pas part au vote du fait de sa fonction de président de l'association « Comité des Aînés », décide D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Nos jardins de campagne	150 €
Association des anciens combattants (UNC)	200 €
Club artistique landasien	250 €
Club de l'amitié	360 €
Ape école publique (subvention musique)	500 €
Garderie Ecole J. MACE – Amicale Laïque	1 323 €
Ecole de musique	3 500 €
Olympique landasien	10 500 €
Ogepc cantine	19 734 €
Ogepc fonctionnement écoles privées	41 551 €
Comité des aînés	11 500 €
L'Atelier	2 500 €
Vitaform	450 €
C'est le pied	100 €

Land'animation	3 000 €
OCCE Jean Macé subvention pédagogique (115 élèves * 23 €)	2 645 €
OGEPC subvention pédagogique (24 élèves *23 €)	552 €
Les Embryons	300 €
La landasienne (ECLA)	500 €
Amicale laïque (subvention exceptionnelle)	600 €
Provisions	9 785 €
	110 000 €

Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2016.

039/16 ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES POUR LE RECOUVREMENT DE REPAS CANTINE

Monsieur le Maire expose que les services de la Trésorerie d'Orchies nous demandent d'admettre en non-valeur des titres émis pour le recouvrement de repas à la cantine scolaire, ces titres restants impayés malgré toutes les procédures de recouvrement mise en place par la Trésorerie.

Ces titres se montent à une somme totale de 623,79€ (452,60€ de l'année 2012 et 171,19€ pour l'année 2015)

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur uniquement les sommes correspondant à l'année 2012.

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide :

- D'admettre en non-valeur les titres correspondant à l'année 2012 pour une somme totale de 452,60€.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette admission en non-valeur,

040/16 BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire détaille le Budget Primitif de 2016, dont chacun a reçu un exemplaire. Celui-ci se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	464 600,00 €	Atténuation de Charges	25 000,00 €
Charges de Personnel	404 700,00 €	Produits des Services	45 300,00 €
Atténuation de Produit	1 500,00 €	Impôts et Taxes	699 558,87 €
Autres charges de Gestion Courante	269 797,66 €	Dotations et Participations	444 500,00 €
Charges Financières	45 755,05 €	Autres Produits de gestion Courante	20 225,00 €
Charges Exceptionnelles	624 980,66 €	Produits Exceptionnels	2 500,00 €
Dotations aux amortissements	- €	Excédent antérieur reporté	593 474,36 €
Virement à la Sect° d'investissement	19 224,86 €		
	1 830 558,23 €		1 830 558,23 €
INVESTISSEMENT - DEPENSES		RECETTES	
Remboursement d'Emprunts	137 328,69 €	Subventions d'Investissement	332 428,26 €
Opération N°13: EGLISE	281 384,00 €	Dotations, Fonds divers, Réserves	60 000,00 €
Opération N°15 Immeuble des Associati	5 000,00 €	Produit des Cessions d'Immob.	338 000,00 €
Opération N°17 Salle Polyvalente	5 000,00 €	Virement sect. de Fonctionnement	19 224,86 €
Opération N°18 Vestiaires Stade Footba	4 106,00 €	Affectation du Résultat 2015 (1068)	168 007,96 €
Opération N°21 Construction Nouvelle M	4 457,73 €		
Opération N°23 Travaux d'Eclairage Pub	7 240,00 €		
Opération N°33 Equipement Nouvelle M	7 056,00 €		
Opération N°34 Signalétique	12 200,00 €		
Opréation N°36 Terrains rue de la Pulme	10 000,00 €		
Opération N°37 Médiathèque	30 000,00 €		
Opération N°38 Liaisons Douces	15 000,00 €		
Opération N°10002 Mairie	7 000,00 €		
Opération N° 10003 Foyer Rural	16 000,00 €		
Opération N° 10004 Terrain de Foot.	3 117,00 €		
Opération N° 10006 Cadre de Vie	11 917,15 €		
Opération N° 10007 Travaux de Voiries	128 000,00 €		
Opération N° 10008 Ecoles	166 397,20 €		
Opération N° 10009 Cimetière	2 400,00 €		
Déficit antérieur reporté	64 057,31 €		
	917 661,08 €		917 661,08 €

Par un vote unanime à main levée, le Conseil Municipal adopte ce budget primitif de 2016 tel que présenté.

**041/16 MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.).
Annule et Remplace la Délibération N° 010/16 du 07/03/2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme, relatif à la procédure de modification simplifiée d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, relatifs aux modalités de publicité et d'entrée en vigueur des actes relatifs à l'élaboration, à la révision, à la modification et à la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la loi de Solidarité et de Renouveau urbain n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale et entré en application le 1^{er} février 2013 ;

Vu le décret n°2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2014 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Septembre 2014 approuvant la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme ;

Considérant que les modifications n'ont pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de constructions des zones UA, UB et 1AU.

Considérant qu'en application de l'article L123-13-1 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié au Préfet.

Considérant que les modifications apportées entrent dans le champ d'application de l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant qu'en application de l'article L 123-13-3 du code de l'Urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public pendant un mois.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, par un vote unanime à main levée,

DECIDE

de prescrire la modification simplifiée du PLU, approuvé le 7 mars 2013, pour adapter certaines dispositions du règlement et notamment les articles :

- UA-5, UB-5, US-5, 1AU-5 ;
- UA-6, UB-6, 1AU-6 ;
- UA-7, UB-7, US-7, UE-7, 1AU-7, A-7 et N-7 ;
- UA-10, UB-10, 1AU-10, A-10 ;
- UA-11, UB-11, 1AU-11, A-11 ;
- N 2.

APPROUVE les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 aux heures d'ouverture de la mairie pendant un mois du 01 Juin au 01 Juillet 2016 :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée en Mairie
- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie
- Mise en ligne sur le site internet de la commune
- Affichage en mairie d'un avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée et publication de ce dernier dans un journal d'annonces locales.

AUTORISE LE Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

DECISIONS PRISES PAR M. LEMAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES

Il s'agit de 11 arrêtés pris depuis le 01/12/2015 et dont la liste figure ci-dessous :

DATE	N° ARRETE	OBJET
11/12/2015	UV/2015/042	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 12 au 13/12/2015
18/12/2015	UV/2015/043	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 19 au 20/12/2015
15/01/2016	UV/2016/001	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 16 au 17/01/2016
22/01/2016	UV/2016/002	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 23 au 24/01/2016
25/01/2016	UV/2016/003	Arrêté éclairage entreprise Longelin
29/01/2016	UV/2016/004	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 30 au 31/01/2016
05/02/2016	UV/2016/005	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 06 au 07/02/2016
11/02/2016	UV/2016/006	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 13 au 14/02/2016
19/02/2016	UV/2016/007	Arrêté d'interdiction d'utiliser le terrain de Football de Landas le Weekend du 20 au 21/02/2016
03/03/2016	UV/2016/008	Arrêté d'interdiction de circulation voyette du Servais suite aux travaux d'abattage d'arbres dans le bosquet
09/03/2016	CI/2016/001	Arrêté attribuant une concession nouvelle – emplacement 1CG11 – à Mme Martine OCQUEMENT veuve LEDENT.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des Jeunes :

Tous les jeunes élus ont assisté à la dernière réunion du Conseil Municipal des jeunes encadrés par quelques membres du Conseil Municipal :

- Action « Nettoyons la Nature » : La bourse aux Jouets ayant lieu le même jour, seuls 3 jeunes ont participé à cette action. Le CMJ étudie comment prolonger cet évènement (Réalisation de panneaux, Affiches, installation de poubelles...)
- Des paniers en origami ont été confectionnés et ont servi lors de la chasse aux œufs
- Madame Alice WATTIEZ, du réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT, est venue présenter le projet : « Le Livre Voyageur »
- Choix d'un logo pour le Badge du CMJ : Les membres du CMJ ont proposé quelques projets de logo pour imprimer les badges. Il revient au Conseil Municipal de choisir, parmi ces propositions, quel logo sera retenu pour figurer sur ce badge.

Après un tour de table, c'est la proposition N°5 qui est retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.